

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 mars 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE SIX MARS à 14 h 00, le
Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO au Port, salle de réunion
du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de
M. Emmanuel SERAPHIN, Président.

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 12
Nombre de représentés : 2
Nombre d'absents : 2

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

AFFAIRE N°2023_003_BC_3
*Attribution des subventions culturelles
au titre de l'année 2023 – Dispositif de
soutien aux salles de diffusion du
spectacle vivant*

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - M. Irchad OMARJEE
- Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme
Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Fayzal
AHMED-VALI - M. Bruno DOMEN - M. Philippe LUCAS - M. Daniel
PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants : 14

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Olivier HOARAU - M. Henry HIPPOLYTE

NOTA :

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
28 février 2023

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme
Denise DELAVANNE procuration à Mme Mireille MOREL-COIANIZ

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
13/03/2023

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 MARS 2023

AFFAIRE N°2023_003_BC_3 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS CULTURELLES AU TITRE DE L'ANNÉE 2023 – DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX SALLES DE DIFFUSION DU SPECTACLE VIVANT

Le Président de séance expose :

Contexte :

Il est rappelé qu'en matière culturelle, le TCO est compétent dans les domaines suivants :

- La construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels d'intérêt communautaire ;
- La lecture publique ;
- Les projets artistiques et culturels en matière de spectacle vivant (diffusion, création artistique sensibilisation des publics, professionnalisation des artistes) et de valorisation du patrimoine culturel et naturel (accompagnement en ingénierie des communes) ;
- L'enseignement artistique (musique, danse, théâtre et arts visuels).

En matière de spectacle vivant, le TCO subventionne des projets artistiques et culturels favorisant la diffusion, la sensibilisation et la formation des publics d'une part mais également le soutien aux artistes émergents à travers l'aide à la création.

Les salles de diffusion du spectacle vivant ont un rôle essentiel entre l'artiste, son œuvre et le public. Par la richesse de leurs programmations, et l'originalité de leurs propositions, elles assurent une mission de service public aux multiples facettes, tant artistique que culturelle, sociale et territoriale.

En octobre 2022, les élus de la Commission Economie, Tourisme, Culture et Politique de la Ville ont validé un cadre d'intervention pour l'attribution des subventions culturelles, qui s'articule autour du lancement de deux appels à projets : un premier concernant la diffusion dans les salles, et un second sur le financement de festivals à rayonnement intercommunal.

Le TCO a par la suite lancé un appel à projet à destination des salles de diffusion du spectacle vivant proposant un programme d'actions sur son territoire, avec une date de remise des dossiers de demande de subvention fixée au 15 novembre 2022.

4 salles ont répondu à l'appel à projets dont les principaux critères sont rappelés ci-après :

- Rayonnement du projet à l'échelle intercommunale
- Accessibilité du plus grand nombre à une offre culturelle de qualité
- Itinérance - organisation du projet géographiquement sur plusieurs communes
- Prestations artistiques et culturelles de qualité, innovantes et structurantes pour le territoire
- Développement de partenariats avec les acteurs culturels du territoire
- Développement de l'accès aux arts et à la culture

La présente note porte sur le financement des salles de spectacle ayant répondu à cet appel à projet et qui respectent les critères de l'appel à projet.

1. Association de Gestion des MANifestations (AGEMA) –Kabardock (Le Port)

Créée en 1993, cette association possède une licence d'entrepreneur de spectacles, délivrée par la DACOI. Elle est présidée par M. Abdé Ali Ibrahim GOULAMALY et dirigée par Mme Nathalie SOLER. Le Kabardock emploie 12 salariés permanents.

Pour rappel, le TCO a signé le en 2018 une convention d'objectif pluriannuelle et multi partenariale avec l'AGEMA Kabardock dans le cadre du label « Scène des musiques actuelles » pour la période 2018-2020. Cette convention a été renouvelée en 2021 pour la période 2021 – 2024.

En 2022, l'AGEMA-Kabardock a bénéficié d'une subvention de 75 000 € du TCO.

Pour 2023, l'AGEMA-Kabardock propose de conduire les actions suivantes :

- Diffusion avec programmation de concerts d'artistes locaux et extérieurs au Kabardock et hors les murs ;
- Action culturelle et développement territorial (partenariats avec les associations, scolaires, Ecole Artistique Intercommunale de l'Ouest, Mairie de la Possession pour les diffusions hors les murs, actions culturelles ou venue de publics associatifs au Kabardock, Académie de la Réunion etc.)
- Accompagnement des artistes en création (aide à la diffusion rantoron, promotion, répétition, formation, pré-production, pratiques amateurs etc.)

L'association sollicite une subvention de 85 000 € sur un budget prévisionnel global des actions de 1 662 847,58 €, soit 5,1% du budget global.

2. Régie Espace Culturel Leconte De Lisle (Saint-Paul)

Créé en 2012, cet établissement public a pour objet la gestion de l'espace culturel Leconte De Lisle. La régie, présidée par Mme Suzelle BOUCHER et dirigée par M. David PICOT, emploie 12 salariés permanents.

En 2022, Lespas a bénéficié d'une subvention de 75 000 € du TCO.

En 2023, Lespas propose des actions qui ont pour principal objectif de favoriser l'accès à la culture au plus grand nombre, notamment :

- Des actions de terrain (initiation pluridisciplinaire dans les quartiers du TCO comme le théâtre, maloya etc) ;
- Sensibilisation de tous les publics et en particulier les publics scolaires avec des actions pédagogiques ciblées;
- Soutien à la création de spectacles vivants (théâtre, danse, musique) par des résidences ;
- Des spectacles itinérants dans les hauts du territoire du TCO ;
- Organisation d'évènements à destination du jeune public (Festival « En fin de contes », « Komidi »...) avec des représentations spécifiques pour les scolaires et des spectacles décentralisés)
- Tarification accessible à tous.

L'association sollicite une subvention de 100 000 € sur un budget de 220 000 € soit 45,5 % du budget global.

3. Association de gestion du Séchoir (Saint-Leu)

Créée en 1997, cette association est présidée par Mme Patricia PAYET, dirigée par M. Gilles CAILLEAU et emploie 12 salariés permanents. L'association gère deux salles : Le Séchoir et le K.

Avec le soutien du TCO et de la commune de Saint-Leu, une demande d'appellation Scène conventionnée d'intérêt national (SCIN) mention « Art en territoire » a été obtenue par le Séchoir pour la période 2022 à 2025, après plus de 4 ans sans statut particulier.

En 2022, le Séchoir a bénéficié d'une subvention de 75 000 € du TCO.

Pour 2023, le Séchoir souhaite renforcer le volet décentralisation et hors les murs des spectacles, et sollicite ainsi l'appui du TCO pour la mise en œuvre d'actions décentralisées, tournées scolaires, résidences de territoire et 4 projets artistiques et culturels décentralisés que sont les temps forts suivants :

- « **ALON ZANFAN DANS LES HAUTS** », temps fort jeune public dans les Hauts de l'Ouest en itinérance (Chaloupe Saint-Leu, Grande Ravine Trois Bassins, Ravine Daniel Saint-Paul et/ou Dos D'Ane la Possession) programmé en mars 2023 ;
- « **7JOURS 7 KARTYÉ** », cabaret itinérant de Kartyé programmé pour le mois de juillet 2023 proposant des ateliers artistiques (musique, cirque...) en lien avec les associations des quartiers, suivis de restitutions avec les habitants et artistes des quartiers ;
- « **DALONAZ** », un projet expérimental et innovant de maillage territorial artistique avec la ville de Trois Bassins à travers l'accompagnement de la compagnie Baba Sifon en résidence à Lalambic, et le renforcement du lien entre le Leu Tempo et le festival Detak Baro ;
- « **BASIN LA MIZIK** », temps-fort musical au Jardin Botanique de Mascarin en lien avec les associations des Hauts de l'Ouest.

L'association sollicite une subvention de 75 000 € sur un budget prévisionnel des actions s'élevant à 508 182 €, soit 14,8 % du budget global.

4. Konpani Ibao – théâtre sous les arbres (Le Port)

Créée en 1996, l'association Konpani Ibao s'est vue confier le théâtre de la Ville du Port dit Théâtre Sous les Arbres (TSA) dans un objectif de développement de l'art dramatique et, plus largement, des arts de la parole sur son territoire. A ce titre, elle dispose d'une convention d'exploitation bilatérale et exclusive avec la municipalité du Port. La compagnie est conventionnée par la Direction des affaires culturelles de La Réunion / Ministère de la Culture, depuis 2019 et pour trois ans. Elle est présidée par Mme Nancy DUPONT et dirigée par Didier IBAO. La compagnie emploie aujourd'hui 6 salariés permanents.

En 2022, la Konpani Ibao a bénéficié d'une subvention de 75 000 € du TCO.

Pour 2023, la Konpani IBAO propose de reconduire les actions suivantes :

- « **Résidences artistiques de territoire** » : la Konpani IBAO propose des résidences de diffusion décentralisée sur les communes du TCO (Viyin Bat Kare Teat / Rant Dann Ron Teat) afin d'amener les familles à fréquenter le théâtre et dans un second temps les inciter à se déplacer dans les autres salles culturelles de l'Ouest ;
- « **Programmation du Théâtre Sous les Arbres** » : répondre aux enjeux de démocratisation culturelle en renforçant l'accès au spectacle vivant pour le plus grand nombre.

La compagnie sollicite une subvention de 75 000 € sur un budget prévisionnel de l'action s'élevant à 474 892 € soit 15,8 % du budget global.

En synthèse, ci-après les propositions de soutien aux salles :

Associations	Subvention accordée en 2022	Demande de subvention 2023			Eléments financiers	
		BP Action	Montant sollicité	Part contrib* TCO	Propositions TCO	Part contrib* TCO
Aide à la diffusion (soutien aux salles)						
AGEMA- KABARDOCK	75 000,0 €	1 662 847,6 €	85 000,00 €	5,1%	75 000,0 €	4,5%
LESPAS	75 000,0 €	220 000,0 €	100 000,00 €	45,5%	75 000,0 €	34,1%
LE SECHOIR	75 000,0 €	508 182,0 €	75 000,00 €	14,8%	75 000,0 €	14,8%
Konpani IBAO / LE THEATRE SOUS LES ARBRES	75 000,0 €	474 892,0 €	75 000,00 €	15,8%	75 000,0 €	15,8%
Sous Total Soutien aux salles			335 000,00 €		300 000,0 €	

Chaque subvention sera encadrée par une convention. Un modèle de projet de convention est présenté en annexe. Les dossiers de demande de subvention sont consultables auprès du Service Culture et Promotion du Patrimoine.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 23/02/2023.

A reçu un avis favorable en Commission Economie, Tourisme, Culture et Politique de la Ville du 14/02/2023.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- AUTORISER l'attribution des subventions aux associations culturelles suivantes au titre du soutien à la diffusion dans les salles pour l'exercice 2023 :

- **L'association AGEMA Kabardock pour un montant maximum de 75 000 € ;**
- **La Régie Espace Culturel Leconte de Lisle pour un montant maximum de 75 000 € ;**
- **L'association de gestion du Séchoir pour un montant maximum de 75 000 € ;**
- **L'association Konpani Ibao (Théâtre sous les Arbres) pour un montant maximum de 75 000 €.**

- VALIDER les projets de convention ;

- AUTORISER le Président à signer les conventions, ainsi que les avenants et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président